

Intitulé de l'UE	Bien-être au travail
Section(s)	- (6 ECTS) Bachelier - Conseiller(e) social(e) Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Béatrice LOIR	67	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Médecine du travail	25h	Béatrice LOIR
Psychologie du travail 2	30h	Stéphane GODEMONT
Sécurité au travail	12h	Pierre LENOIR

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Médecine du travail : 18h de théorie, 6h de travaux, 1h de remédiation obligatoire
Psychologie du travail 2 : 24h de théorie, 6h d'exercices/laboratoires
Sécurité au travail : 12h de théorie

Langue d'enseignement
Médecine du travail : Français
Psychologie du travail 2 : Français
Sécurité au travail : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Utiliser les techniques de communication ◦ Participer et faciliter le processus de communication ◦ Récolter les informations et informer • Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable <ul style="list-style-type: none"> ◦ Actualiser, enrichir ses compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement

- professionnel et personnel
- Analyser un problème en le replaçant dans son contexte (social, économique, politique)
- Collaborer avec le département « relations publiques » à l'élaboration et à la mise en place de sa politique
- Utiliser les techniques de gestion de conflit, de négociation et de médiation

Objectifs de développement durable (rubrique optionnelle pour l'année académique 2022-2023)



Bonne santé et bien être

Objectif 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

sous-objectifs : **3.4**



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

sous-objectifs : **4.7**



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

sous-objectifs : **16.1**

Acquis d'apprentissage spécifiques

S'approprier la législation en application pour le bien-être des travailleurs.

Privilégier l'approche préventive en entreprise.

Identifier les risques dans un milieu professionnel et ceux liés aux postes de travail.

Traiter une situation à risque afin de prendre les mesures en vue d'éviter un accident ou une maladie professionnelle.

Restituer, expliquer et utiliser comme outils d'analyse et de recherche de solutions des modèles, des notions fondamentales et des résultats d'études sur la personnalité, le vécu, les émotions, les pensées (croyances, distorsions cognitives, messages) et les relations au travail ainsi que différents moyens permettant de gérer des difficultés en la matière.

Contenu de l'AA Médecine du travail

Dispositions relatives à la santé au travail (réglementation) avec analyse des facteurs de risque pour la santé en entreprise.

Application particulière à la crise sanitaire induite par le Covid-19.

Définition de la notion de bien-être au travail.

Analyse des missions du conseiller en prévention-médecin du travail : surveillance de la santé des travailleurs, surveillance des conditions d'hygiène, conseiller.

Description des dispositions réglementaires relatives aux structures, intervenants et contrôles des SPPT, dans un contexte historique. Identification des obligations des employeurs et travailleurs en cette matière. Analyse de l'évolution de la médecine du travail et de situations particulières.

Contenu de l'AA Psychologie du travail 2

La personnalité au travail : du normal au pathologique
Les pensées et les croyances au travail
Les émotions et les sentiments au travail
Les relations interpersonnelles au travail
Les conflits
Le mal-être au travail

Contenu de l'AA Sécurité au travail

La politique de prévention dans l'entreprise.

Statistiques des accidents du travail en Belgique

Législation: le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (loi du 4 août 1996)

Prévention des risques: le bruit, l'électricité, les chantiers temporaires, incendie, ergonomie, signalisation, produits dangereux,...

Notions de secourisme.

Méthodes d'enseignement

Médecine du travail : cours magistral, travaux de groupes, approche déductive, étude de cas, cours en présentiel ou via Teams en cas de reconfinement (distanciel)

Psychologie du travail 2 : cours magistral, approche interactive, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC, étude de cas, exercices et, en cas de reconfinement et distanciel, cours en ligne

Sécurité au travail : cours magistral, cours en ligne

Supports

Médecine du travail : copies des présentations, syllabus

Psychologie du travail 2 : copies des présentations, notes d'exercices, activités sur eCampus

Sécurité au travail : syllabus

Ressources bibliographiques de l'AA Médecine du travail

Le code du bien-être au travail (Moniteur belge du 2 juin 2017) ; sitographie <https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/principes-generaux/code-du-bien-etre-au-travail>

Mémento du Conseiller en prévention, Ed. Kluwer, Bruxelles (Edition annuelle)

Bibliographie sélective (plateforme Moodle/syllabus).

Ressources bibliographiques de l'AA Psychologie du travail 2

DE GAULEJAC V., MERCIER A., *Manifeste pour sortir du mal-être au travail*, Paris, Desclée de Brouwer, 2012

LELORD F., ANDRE C., *Comment gérer les personnalités difficiles*, Odile Jacob, Paris, 2000

Autres ouvrages : cf. bibliographie à l'usage des étudiants (plateforme Moodle)

Évaluations et pondérations

Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Médecine du travail : 30% Psychologie du travail 2 : 50% Sécurité au travail : 20%

Langue(s) d'évaluation	Médecine du travail : Français Psychologie du travail 2 : Français Sécurité au travail : Français
-------------------------------	---

Méthode d'évaluation de l'AA Médecine du travail :

Examen écrit (100%) : questions ouvertes (75%) et « vrai ou faux (à justifier) » (25%), pour l'évaluation de l'appropriation des connaissances, la compréhension, l'analyse et les applications.

En cas de reconfinement et distanciel : envoi du questionnaire par email (via adresse ...@std.heh.be) avec renvoi des réponses à beatrice.loir@heh.be, dans le temps imparti.

Ces modalités d'évaluation sont valables pour toutes les sessions.

L'évaluation pondérée permet à l'étudiant.e d'identifier ses points forts et ses points faibles au sein de chaque AA. Il lui est en effet indispensable d'acquérir les notions et concepts de base propres à chacune de celles-ci et requis pour le développement des compétences de l'UE.

L'AA « Médecine du travail » définit les notions de santé au travail et bien-être au travail, met l'accent sur le CODE pour le bien-être au travail, en priorisant les missions du conseiller en prévention-médecin du travail et des applications particulières (SIDA, crise sanitaire Covid-19).

L'AA « Sécurité au travail » définit les notions de prévention des accidents et maladies au travail. Elle se base sur le code du bien-être au travail, les statistiques des accidents et des applications pratiques.

L'AA « Psychologie du travail 2 » est axée essentiellement sur la connaissance de soi (personnalité, croyances, vécu émotionnel, rapport au stress) et sur les relations interpersonnelles dans le contexte professionnel. Elle met l'accent sur l'analyse et la gestion des difficultés en la matière.

Chacune de ces AA permet de donner des repères de nature à guider l'étudiant.e dans ses choix futurs de secteurs de stages et de TFE.

Nos réflexions en réunions de concertation ont abouti à une proposition de révision du programme BCS FC afin d'établir une évaluation globale des 2 AA « Médecine du travail » et « Sécurité au travail » de l'UE « Bien-être au travail » (d'application en 2024-25). L'AA « Psychologie du travail 2 » serait alors associée à l'AA « Psycho-sociologie des organisations » dans la future UE « Réalités psycho-sociales du travail » en vue d'une évaluation intégrée.

Méthode d'évaluation de l'AA Psychologie du travail 2 :

Examen écrit 100%

Types de questions :

- « vrai, faux ou ? »

- exercices

- question(s) ouverte(s) : connaissances, restitution, compréhension, application, analyse (variable(s) selon les bilans)

En cas de reconfinement et distanciel : examen écrit en ligne (100%) sous forme de « vrai ou faux » et de QCM (réponses à sélectionner dans un temps limité) théoriques et pratiques (exercices) via Moodle

Ces modalités d'évaluation sont valables pour toutes les sessions.

L'évaluation pondérée permet à l'étudiant.e d'identifier ses points forts et ses points faibles au sein de chaque AA. Il lui est en effet indispensable d'acquérir les notions et concepts de base propres à chacune de celles-ci et requis pour le développement des compétences de l'UE.

L'AA « Médecine du travail » définit les notions de santé au travail et bien-être au travail, met l'accent sur le CODE pour le bien-être au travail, en priorisant les missions du conseiller en prévention-médecin du travail et des applications particulières (SIDA, crise sanitaire Covid-19).

L'AA « Sécurité au travail » définit les notions de prévention des accidents et maladies au travail. Elle se base sur le code du bien-être au travail, les statistiques des accidents et des applications pratiques.

L'AA « Psychologie du travail 2 » est axée essentiellement sur la connaissance de soi (personnalité, croyances, vécu émotionnel, rapport au stress) et sur les relations interpersonnelles dans le contexte professionnel. Elle met l'accent sur l'analyse et la gestion des difficultés en la matière.

Chacune de ces AA permet de donner des repères de nature à guider l'étudiant.e dans ses choix futurs de secteurs de stages et de TFE.

Nos réflexions en réunions de concertation ont abouti à une proposition de révision du programme BCS FC afin d'établir une évaluation globale des 2 AA « Médecine du travail » et « Sécurité au travail » de l'UE « Bien-être au travail » (d'application en 2024-25). L'AA « Psychologie du travail 2 » serait alors associée à l'AA « Psycho-sociologie des organisations » dans la future UE « Réalités psycho-sociales du travail » en vue d'une évaluation intégrée.

Méthode d'évaluation de l'AA Sécurité au travail :

Examen oral en présentiel ou en ligne.

Ces modalités d'évaluation sont valables pour toutes les sessions.

L'évaluation pondérée permet à l'étudiant.e d'identifier ses points forts et ses points faibles au sein de chaque AA. Il lui est en effet indispensable d'acquérir les notions et concepts de base propres à chacune de celles-ci et requis pour le développement des compétences de l'UE.

L'AA « Médecine du travail » définit les notions de santé au travail et bien-être au travail, met l'accent sur le CODE pour le bien-être au travail, en priorisant les missions du conseiller en prévention-médecin du travail et des applications particulières (SIDA, crise sanitaire Covid-19).

L'AA « Sécurité au travail » définit les notions de prévention des accidents et maladies au travail. Elle se base sur le code du bien-être au travail, les statistiques des accidents et des applications pratiques.

L'AA « Psychologie du travail 2 » est axée essentiellement sur la connaissance de soi (personnalité, croyances, vécu émotionnel, rapport au stress) et sur les relations interpersonnelles dans le contexte professionnel. Elle met l'accent sur l'analyse et la gestion des difficultés en la matière.

Chacune de ces AA permet de donner des repères de nature à guider l'étudiant.e dans ses choix futurs de secteurs de stages et de TFE.

Nos réflexions en réunions de concertation ont abouti à une proposition de révision du programme BCS FC afin d'établir une évaluation globale des 2 AA « Médecine du travail » et « Sécurité au travail » de l'UE « Bien-être au travail » (d'application en 2024-25). L'AA « Psychologie du travail 2 » serait alors associée à l'AA « Psycho-sociologie des organisations » dans la future UE « Réalités psycho-sociales du travail » en vue d'une évaluation intégrée.

Année académique : **2022 - 2023**